

# Carhaix-Plouguer



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2019**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés (VP 056) .....	4
1.5.	Volumes facturés (VP 068) .....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
3.7.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service .....	18
4.3.	Amortissements .....	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Carhaix-Plouguer
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement Matières de vidange ANC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Carhaix-Plouguer et quelques entreprises des communes de Clédén-Poher (Kerhervé), Saint-Hernin (Goas Ar Gonan) et Le Moustoir
- Existence d'une CCSPL\*  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : 21/10/2019 .  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 14/11/2016  Non

\*CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux- (obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Gestion du service public de l'assainissement collectif incluant le droit exclusif pour le délégataire d'assurer le SP de collecte et de traitement des eaux usées, de traitement et évacuation des boues, de traitement et évacuation des sous-produits issus des systèmes de collecte et de dépollution, le suivi du milieu récepteur des eaux usées, du dépotage et du traitement des matières de vidange. Obligation d'exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur, d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien, la maintenance et les renouvellements. Renseignements et conseils à la collectivité, relation avec les abonnés, avec les agriculteurs du plan d'épandage, avec les opérateurs en charge du dépotage des matières de vidange, gestion clientèle

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 748 habitants au 31/12/2019** (6 786 au 31/12/2018).

## 1.4. Nombre d'abonnés (VP 056)



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 864 abonnés au 31/12/2019** (3 852 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Carhaix-Plouguer	3 849	3 857	4	3 861	
Cléden Poher (29)	1	1	0	1	
Le Moustoir (22)	1	1	0	1	
Saint Hernin (29)	1	1	0	1	
<b>Total</b>	<b>3 852</b>	<b>3 860</b>	<b>4</b>	<b>3 864</b>	<b>0,3%</b>

Remarque : A compter de 2019 ; le nombre d'abonnés non domestiques correspond dorénavant au nombre d'industriels non domestiques, et non au nombre d'abonnements ; un industriel pouvant en posséder plusieurs. Il intègre par ailleurs la société Nutri'Babig.

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **4 040**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **44,04 abonnés/km** au 31/12/2019. (43,96 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1,75 habitants/abonné** au 31/12/2019. (1,76 habitants/abonné au 31/12/2018).



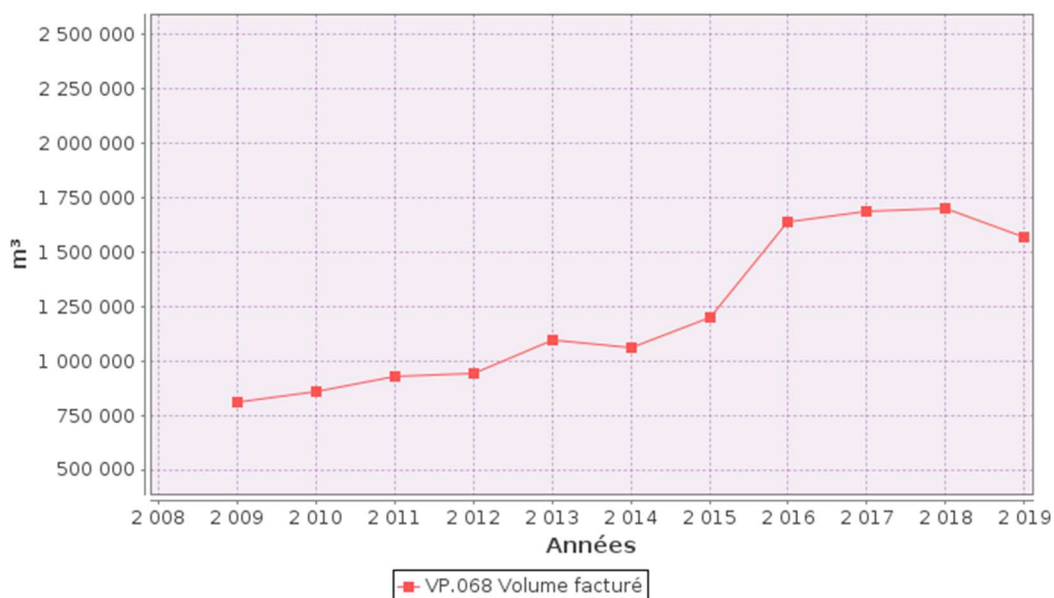
### 1.5. Volumes facturés (VP 068)



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 634 627	637 449	-61,0%
Abonnés non domestiques	67 680	933 954	+1280%
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 702 307</b>	<b>1 571 403</b>	<b>-7,7%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Nota : l'évolution de la répartition Domestique / Non domestique s'explique par le fait que Nutri'Babig est considéré comme non domestique par l'Agence de l'Eau alors qu'antérieurement Synutra ne l'était pas.



## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	0	0	0%
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Saint Hernin	25 950	26 438	+1.9%
Cléden-Poher	16 863	15 600	-7.5%
Le Moustoir	5 843	17 208	+194.5%
Landeau (non raccordé-transport d'effluents)	0	0	0%
<b>Total des volumes importés</b>	48 656	<b>59 246</b>	+21.7%

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 12 au 31/12/2019 (12 au 31/12/2018).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 87,74 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 87,74 km (87,62 km au 31/12/2018).

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
A1-Trop plein du poste de relèvement -.Débitmètre	PR Tronjoly	500 m3
A1-Trop plein regard - Détecteur de surverse	Rue des orfèvres 1	
A1-Trop plein regard - Détecteur de surverse	Rue des orfèvres 2	
R1 -Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Moulin du Roy	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Villeneuve	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Kerdaniel	

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec

Code Sandre de la station : 0429024S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (faible charge)									
Date de mise en service		30/04/1974									
Commune d'implantation		Carhaix-Plouguer (29024)									
Lieu-dit		Moulin Hézec									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		100 000 EH									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		6 900 ± 20% de novembre à avril * 6 300 ± 20% de mai à octobre **									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 12 mai 2017 ( AP abrogeant celui du 24/04/2001) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Hyères									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub> (moyenne sur 24h)		25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						95	
DCO (moyenne sur 24h)		90		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						95	
MES (moyenne sur 24h)		30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						95	
NGL (moyenne mensuelle)		10* et 20**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						90* et 85**	
NTK (moyenne mensuelle)		6* et 15**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						90* et 85**	
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		2.5* et 5**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						90* et 85**	
Pt (moyenne mensuelle) Moyenne annuelle		2* et 1** 1		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						95* et 90**	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	OUI	3.0	99.3	19.3	98.1	5	98.9	2.1	95.4	0.1	98.4

\*étiage

\*\* hors étiage

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP Carhaix-Plouguez - Moulin Hézec (Code Sandre : 0429024S0003)	1 002	817
<b>Total des boues produites en tonnes de Matière Sèche (tMS)</b>	<b>1 002</b>	<b>817</b>

Commentaire: Boues produites hors réactifs

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
STEP Carhaix-Plouguez - Moulin Hézec (Code Sandre : 0429024S0003)	1 204,6	1 045,4
<b>Total des boues évacuées en tonnes de Matière Sèche (tMS)</b>	<b>1 204,6</b>	<b>1 045,4</b>

Commentaire: avec chaux pour les boues épandues



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	<u>Construction nouvelle</u> 1 242 €	<u>Construction nouvelle</u> 1 242 €
	+3.11€/m <sup>2</sup> si >500m <sup>2</sup>	+3.11€/m <sup>2</sup> si >500m <sup>2</sup>
	<u>Construction existante</u> 621 €	<u>Construction existante</u> 621 €
	+1.55€/m <sup>2</sup> si >500m <sup>2</sup>	+1.55€/m <sup>2</sup> si >500m <sup>2</sup>
	Si servitude de passage 410 €	Si servitude de passage 410 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/11/2015 effective à compter du 01/12/2015 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 26/11/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif 2018
- Délibération du 18/11/2019 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif 2019.

La station d'épuration est équipée d'une nouvelle unité de dépotage et de traitement des matières de vidange, opérationnelle depuis 2017.

Le tarif applicable aux usagers vidangeurs domestiques est le suivant :

Tarifs Matières de vidange	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Part de la collectivité (€HT/m <sup>3</sup> )	4.96 €/m <sup>3</sup>	4.96 €/m <sup>3</sup>
Part du délégataire (€HT/m <sup>3</sup> )	12.08 €/m <sup>3</sup>	12.49 €/m <sup>3</sup>
Total	<b>17.04 €/m<sup>3</sup></b>	<b>17.45 €/m<sup>3</sup></b>

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	44,32 €	44,32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	<b>0,622 €/m<sup>3</sup></b>	<b>0,622 €/m<sup>3</sup></b>
	Prix au m <sup>3</sup> de 6 001 à 12 000 m <sup>3</sup>	0,5598 €/m <sup>3</sup>	0,5598 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 12 001 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,4976 €/m <sup>3</sup>	0,4976 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 24 001 à 50 000 m <sup>3</sup>	0,4354 €/m <sup>3</sup>	0,4354 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 50 001 à 75 000 m <sup>3</sup>	0,3732 €/m <sup>3</sup>	0,3732 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 75 001 à 100 000 m <sup>3</sup>	0,311 €/m <sup>3</sup>	0,311 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 100 000 m <sup>3</sup>	0,2488 €/m <sup>3</sup>	0,2488 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	25,00 €	25,84 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,126 €/m <sup>3</sup>	1,1641 €/m <sup>3</sup>
Industriels sous convention transitoire	0 à 150 000 kgs	0.9039 €/kg	0.9345 €/kg
	150 001 à 450 000 kgs	1.2959 €/kg	1.3398 €/kg
	450 001 à 750 000 kgs	1.1979 €/kg	1.2385 €/kg
Prix au kg de pollution-MO et MES	750 001 à 1 000 000 kgs	0.4900 €/kg	0.5066 €/kg
	> 1 000 000 kgs	0.2179 €/kg	0.2253 €/kg
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

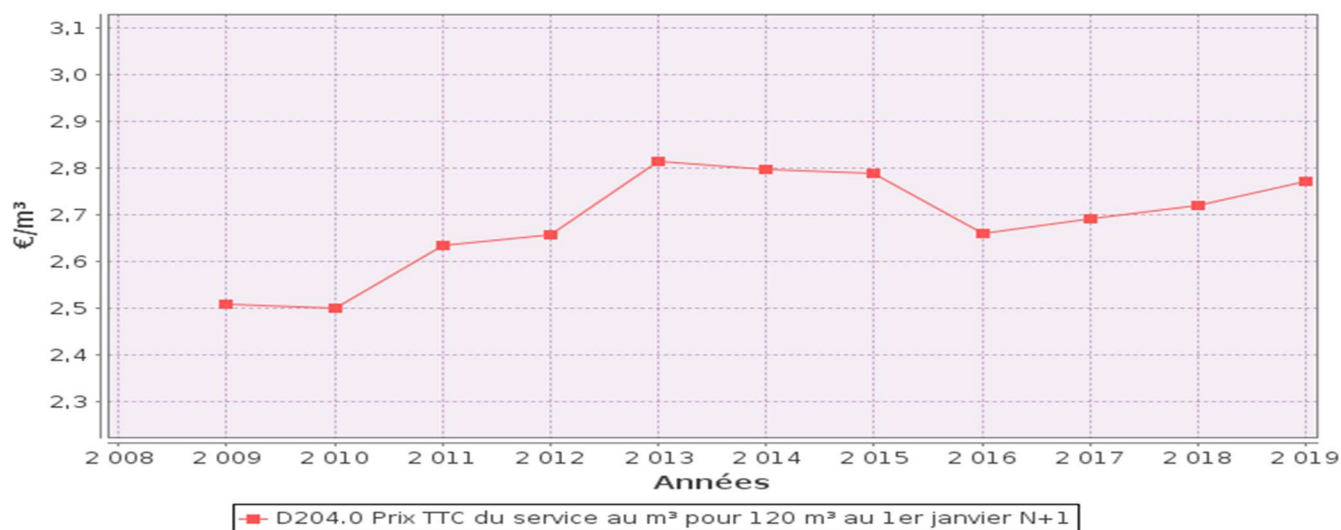
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	44,32	44,32	0%
Part proportionnelle	74,64	74,64	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	118,96	118,96	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	25,00	25,84	3,4%
Part proportionnelle	135,12	139,69	3,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	160,12	165,53	3,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	29,71	30,25	1,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	47,71	48,25	1,1%
<b>Total</b>	<b>326,79</b>	<b>332,74</b>	<b>1,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,72</b>	<b>2,77</b>	<b>1,8%</b>



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux, remboursement de dettes et évolution annuelle de la tarification du délégataire selon la formule d'évolution des prix conformément au contrat de DSP.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique <sup>1</sup>	357 694.17	<b>383 373.07</b>	+7.2%
<i>dont abonnements</i>	170 372.34	173 472.52	+1.8%
Redevance eaux usées usage non domestique <sup>2</sup>	384 815.72	<b>347 064.35</b>	-9.8%
<i>dont abonnements</i>	132.96	132.96	0%
Recette pour boues	103 721.89	59 469.42	-42.7%
Recette pour effluents importés (Matière de vidange)	2 482.07	1 984,00	-20.0%
Régularisations (+/-)	-10 772.44	-4 822.35	-55.2%
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>837 941.41</b>	<b>787 068,49</b>	<b>-6.1%</b>
Recettes de raccordement (participation à l'AC)	621.00	0.00	-100%
Prime de l'Agence de l'Eau	0.00	0.00	-
Contribution au titre des eaux pluviales	0.00	0.00	-
Recettes liées aux travaux	95 450.00	95 450.00	0%
Contribution exceptionnelle du budget général	0.00	0.00	--
Autres recettes (préciser)	0.00	0.00	
<b>Total autres recettes</b>	<b>96 071.00</b>	<b>95 450.00</b>	<b>-0.6%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>934 012.41</b>	<b>882 518.49</b>	<b>-5.5%</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	419 366.48	552 484.47	31.7%
<i>dont abonnements</i>	91 768.66	97 821,01	6,6%
Redevance eaux usées usage non domestique	1 327 961.96	1 183 803.99	-10.9%
<i>dont abonnements</i>	71.52	75.00	4,9%
Recette pour boues et effluents importés	144 383.00	224 623,81	55,6%
Recette pour effluents importés ( matières de vidange)	5 794.03	4 608,00	-20,5%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-27 515.39	-7 314.87	-73,4%
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>1 869 987.08</b>	<b>1 958 205,40</b>	<b>4,7%</b>
Recettes liées aux travaux	34 745.00	28 148.00	-19,0%
Produits accessoires	2 941.00	499.00	-83,0%
<b>Total autres recettes</b>	<b>37 686.00</b>	<b>28 647.00</b>	<b>-24,0%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 907 673.08</b>	<b>1 986 852.40</b>	<b>4,2%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau (avec redevances AELB) au 31/12/2019 : **2 805 619 €** (2 770 045 € au 31/12/2018).

<sup>1</sup> Sont comptées dans les usages domestiques : les consommations des particuliers et des services de la Ville

<sup>2</sup> Sont comptées dans les usages non domestiques : les consommations des gros consommateurs et des industriels sous convention ou non avec la Ville

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **95,64%** des **4 040 abonnés potentiels** (95,63% pour 2018).

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	78%	12
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>107</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **107 pour l'exercice 2019** (95 pour 2018).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	2 004	100	100*

\*Sous réserve de validation de la Police de l'Eau (non reçu au jour d'adoption du présent RPQS).

L'important plan de réhabilitation des réseaux programmé et mis en oeuvre depuis ces dernières années (cf chapitres 3.7, 4.4 et 4.5 suivants) vise à réduire les débordements constatés sur les points de déversement équipés (A1 et R1). Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents considéré est **100** (100 en 2018).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	2 004	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2018).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	2 004	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2018).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	374,5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	670,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	Non Concerné
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1 045,4

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

NB : Plan d'épandage - Arrêté préfectoral ICPE en date du 12 mai 2017



### 3.7. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	0,290	0,718	0,676	0,333	1,642

Au cours des 5 dernières années, **3,66 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées} = \frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N4 à N}}{5 \times \text{Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N}} \times 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de **0,83%** (0,5 en 2018).

Nota : moyenne mobile sur les 5 années passées, y compris année N

Les travaux de réseaux réalisés en 2019 sont les suivants :

Programmes de travaux réalisés	Linéaire de canalisation	Nombre de branchements concernés	Montants de travaux en € HT
<b>Système de collecte (SC) : renouvellement de réseau</b>			
Rue Guy Ropartz	187 m	10 u	53 426
Rue Duchesse Anne	357 m	25 u	137 622
Rue Jean Jaures	85 m	8 u	37 856
Rue Marcel Marc	211m	18 u	72 129
Rue de la piscine	125 m	5 u	53 171
Rues Cadoudal/ Préfet Collignon / Jean Bart	202 m	15 u	77 022
Rue Georges Clémenceau(partie haute)	170 m	16 u	81 774
Rue de Kerhenor	185 m	13 u	76 098
Rue des Genêts	119 m	13 u	58 844
<b>Système de collecte : mise en conformité de branchements et études</b>			6 788

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	620 996.19	646 176.07
Montants des subventions en €	28 010.49	0
Montants des contributions du budget général en €	0.00	0.00

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 406 389.96	2 178 327.12
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	230 767.97
	en intérêts	46 370.71

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de **446 000 €** (359 685.15 € en 2018).

#### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



#### **Actions mises en œuvre par le délégataire dans le cadre du contrat de DSP :**

##### **Sur le système de collecte:**

- Repérage du réseau en classe A (géolocalisation et recalage du réseau sur SIG sur 2017- 2018 et 2019)
- Analyse patrimoniale du réseau ( en 2017 et tous les 2 ans)
- Diagnostic permanent du réseau (en 2017 et tous les 2 ans) avec le plan d'actions suivant : modélisation mathématique du réseau, contrôle de 100% des branchements sur 3 ans, mesure des débits et qualité des eaux
- Curage annuel préventif minimum de 10% de linéaire de réseau
- ITV sur 3 300 ml/an.
- Curage préventif minimum des postes de refoulement 2 fois/an
- Essai de traitement H2S au poste de Tronjoly (Août 2019)
- Mise en place de té de curage sur la canalisation de refoulement du poste Nutri'Babig (Octobre 2019)

##### **Sur la station d'épuration**

- Mise en place de préconisations du SEA:
  - · Mode éco sur les turbines du bassin d'aération pour optimiser leur fonctionnement
  - · Mode cadence durée sur les pompes d'injection de réactifs pour le traitement du phosphore
- Réalisation de l'étude AMDEC

## Projets de travaux de la collectivité sur le réseau

Principaux Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
<b>Système de collecte (SC) : renouvellement de réseau</b>		
Rue Postollec et rue de Saisy	2020	103 106 €
Rue Tanguy Prigent / site Entremont	2020	51 375 €
Rte de Trébrivan ( refoulement du poste de Kervouasdoué)	2020	114 903 €
Rue JS Corvellec et Kerampuilh	2020	89 330 €
Rte de Kerhervé	2020	300 000 €
rues Jean le Dain et Eugène Léon	2020	130 000 €
Bas rue Zon/Rue Marion du Faouet /rue Xavier Grall	2021	400 000 €
Rue Caillarec / Impasse et Rue Aqueduc Romain/Rue Poincaré/Place du champ de foire	2021	310 000 €
Rue de la Tour d'Auvergne/Rue des Ursulines/Rue des Carmes/Rue Danton/Rue Gaspard Mauviel	2021/2022	400 000 €
<b>Postes de refoulement : pompe de secours PR NUTRI'BABIG</b>	2020	19 200€
<b>Station d'épuration : travaux de fiabilisation suite à l'AMDEC</b>	2020	106 659 €

## Projets d'étude de la collectivité

Principaux Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en € HT
<b>Système de collecte (SC)</b>		
Maîtrise d'œuvre et travaux d'extension du réseau collectif à Kerniguez/camping	2019-2020	260 000 €
Etude technico-économique de raccordement à l'assainissement collectif du Secteur Poul Kerriou / Kerhenor / Moulin du Roy	2020	3 383€
Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renouvellement réseaux humides Champs de foire- aqueduc Romain et Secteur Petit Carhaix	2020/2022	100 000€
Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation PR (Diwan, Kervoasdoué) et études annexes	2020/2021	100 000€

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de construction de nouveaux postes de refoulement Diwan et Kervoasdoué et création de bassins tampon	2021	1 100 000€
Traitement H2S au Poste de Refoulement TRONJOLY	2021	32 000€
Augmentation de la capacité de pompage et création d'un bassin tampon au Poste de Refoulement PETIT CARHAIX	2023	165 000€
Traitement H2S au Poste de Refoulement Kerdaniel	2022	30 000€
Travaux de réfection intérieure du Poste de Refoulement Kerdaniel	2022	30 000€
Travaux de renouvellement des réseaux	-	240 000€/an mini

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 14 demandes d'abandon de créance et en a accordé 14 183,36 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2019 (0,0001 €/m<sup>3</sup> en 2018).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Pas d'opérations mises en place	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 786	6 748
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12	12
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 204,6	956,3
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,72	2,77
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,63%	95,64%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	107
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0001	0,0001
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0.5%	0.83%